



République Française

Département Seine et Marne

Commune de LE VAUDOUE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 Juillet 2013

L' an 2013 et le 8 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Salle de la mairie sous la présidence de SERIEYS Janine Maire-Adjoint

Présents : Mme SERIEYS Janine, Maire-Adjoint, Mme VERRECCHIA Brigitte, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, M. CAUBET Octave, Mme JOLY Elisabeth, Mme COLLIGNON Françoise, M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle

M. BACQUE Pierre, M. ROMBI Jean-François

Absent(s) : M. LEROY Christophe, Mme DELORME Stéphanie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 29/06/2013

Date d'affichage : 29/06/2013

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Fontainebleau
le : 18/07/2013

A été nommée secrétaire : Mme JOLY Elisabeth

Objet des délibérations

SOMMAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LES TERRES DU GATINAIS " - MODALITES DE REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNE - 2013/02/01
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE
DESIGNATION DE DEUX (2) DELEGUES TITULAIRES ET UN SUPPLEANT - 2013/02/02
ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DE LANTERNES
DEMANDE DE SUBVENTION AU SIER DU SUD OUEST SEINE ET MARNNAIS - 2013/02/03
BAIL DE LA POSTE : PROPOSITION D'AVENANT - 2013/02/04
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL
AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - 2013/02/05
REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN MEMBRE BENEVOLE DE LA BIBLIOTHEQUE - 2013/02/06

Approbation du compte rendu du 22 mars 2013 :

M. CAUBET fait remarquer que ses propos concernant le SIROM n'ont pas été transcrits dans le procès verbal de la séance.

Ces informations seront reportées dans le compte rendu de la séance du 8 juillet 2013.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES "LES TERRES DU GATINAIS " - MODALITES DE REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNE - 2013/02/01

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

VU la loi n°2012 -1561 du 31 décembre 2012 dite loi RICHARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-6-1,

VU la proposition du Conseil Communautaire du 15 avril 2013 en respect du paragraphe I de l'article 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- la répartition tient compte de la population de chaque commune membre,
- un siège au moins par commune,
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
- le nombre de sièges ne peut excéder de plus de 25% celui qui serait attribué à défaut d'accord entre les communes par application des paragraphes III et IV de l'article 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

APPROUVE les règles de représentativité des communes membres de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » selon la répartition détaillée ci-dessous, ce qui fixe à 26 le nombre de conseillers intercommunaux à partir de la prochaine mandature, soit :

communes	nombre de Délégués titulaires
Achères la Forêt	2
Amponville	1
Boissy-aux-Cailles	1
Burcy	1
Buthiers	2
Boulancourt	1
La Chapelle-la-Reine	4
Fromont	1
Guercheville	1
Nanteau-sur-Essonne	1
Noisy-sur-École	3
Rumont	1
Tousson	1
Ury	2
Le Vaudoué	2
Villiers-sous-Grez	2
total	26

MANDATE Monsieur le Maire pour notifier cette délibération auprès de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE
DESIGNATION DE DEUX (2) DELEGUES TITULAIRES ET UN SUPPLEANT - 2013/02/02**

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du syndicat mixte départemental d'électrification issu de la fusion des syndicats « SIER de Donnemarie-Dontilly », « SIER du Sud-Est Seine et Marne », « SIER du Sud-Ouest Seine et Marne », « SMERSEM » et « SIESM » ;

Considérant les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : « Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. »

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne sera créé au 1^{er} janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les membres des comités de territoire soient désignés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. **A ELU** comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

2 délégués titulaires : - M. Pierre BACQUE
- M. Jean-Pierre DESPLANCHES
1 délégué suppléant : - Mme Michèle OZANNE

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DE LANTERNES
DEMANDE DE SUBVENTION AU SIER DU SUD OUEST SEINE ET MARNAIS - 2013/02/03**

M. DESPLANCHES, Maire-adjoint expose le projet qui consiste en la pose de 6 lanternes autour de l'Eglise et la Place Pasteur.

Le devis de la société EIFFAGE a été retenu pour un montant de 6.086,85 euros HT.

Ces travaux pourront être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale à hauteur 60%, dans la limite de 550,00 € par point lumineux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le remplacement de ces lanternes et **SOLLICITE** une subvention auprès du Syndicat d' Electrification.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

----- Arrivée de M. Pierre BACQUE à 19H40 -----

BAIL DE LA POSTE : PROPOSITION D'AVENANT - 2013/02/04

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du bail commercial conclu le 1er janvier 2003, La Poste disposait d'un local de tri situé à l'arrière du bureau.

Cette partie étant désormais inutilisée, la commune a sollicité La Poste afin de le récupérer aux fins d'y aménager une salle destinée à l'Ecole.

Un avenant est proposé à date d'effet au 1er septembre 2013 et réactualisation du loyer au prorata de la surface.

Les travaux de séparation seront à la charge du bailleur et devront également prévoir un comptage distinct pour le chauffage électrique du bureau. Les consommations d'eau futures du bureau de poste seront à la charge du bailleur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - 2013/02/05

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de riverains du chemin Rocher Cailleau quant à la circulation à vitesse excessive des véhicules. La solution retenue est la mise en place de coussins berlinois et leur signalisation.

Ces travaux pourraient être subventionnés en partie par le CONSEIL GENERAL au titre des "Amendes de Police"

Le montant du devis est de 2.440,27 euros.

Compte tenu du coût et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de financer ces travaux à condition d'obtenir la subvention du Conseil Général.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN MEMBRE BENEVOLE DE LA BIBLIOTHEQUE - 2013/02/06

Monsieur le Maire, rappelle l'intervention de la fondatrice de l'Association " Ma passion des requins" lors de l'exposition " Les journées des océans et de l'eau" organisée par la Bibliothèque municipale.

Il expose que du fait d'un imprévu, cette intervenante a dû être raccompagnée par un membre bénévole à BEAUVAIS.

La personne qui a utilisé son véhicule personnel sollicite la commune pour le remboursement des frais engagé, soit :

- 1 aller-retour BEAUVAIS (149 Km x 2 = 298 km) avec un véhicule 6 CV.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE de rembourser ces frais dans le cadre du décret 2001-654 du

19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les personnels des collectivités territoriales, soit :

- 298 km x 0.32 = 95,36 euros

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

LA POSTE

Le bureau de Poste sera fermé du 19 au 24 août

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA RIVIERE ECOLE

Une opération de dératisation a eu lieu le 28 juin 2013.

Le Syndicat par manque de moyens financiers sera probablement rattaché prochainement au PNR

SIREDOM

Le tarif de traitement est en baisse de 3% par rapport à 2012.

De nouveaux moyens techniques installés à la déchetterie de MILLY LA FORET devraient permettre de mieux cerner le volume de chaque poste par rapport à chaque utilisateur.

Les recettes du poste de production d'énergie ont été valorisées avec prudence dans l'attente de l'évolution des prix d'achat.

SIROM

- *Informations transmises par M. CAUBET lors de la séance du 31 mars 2013.*

Le SIROM a lancé l'étude de mise en œuvre de la redevance incitative confiée à un cabinet spécialisé.

Le calendrier est le suivant:

Novembre 2013: Délibération du Comité Syndical sur le projet.

1er trimestre 2014: Préparation et lancement du marché de l'Enquête.

2ème trimestre 2014: Enquête et élaboration du fichier des redevables.

Installation des puces sur les bacs.

Communication.

1er janvier 2015: année test:

Test du matériel d'identification, du suivi, d'alimentation du fichier.

Facturation à blanc (février et octobre).

Délibération du Comité Syndical pour le passage effectif.

1er janvier 2016: Démarrage effectif de la redevance incitative -

Le SIROM souhaite s'engager dans le recyclage des piles et batteries usagées. La mairie disposera d'un matériel de collecte et d'enlèvement nécessaire à cette opération.

GROUPE SCOLAIRE

L'effectif est constant

En mairie, le 16/07/2013

Le Maire

Pierre BACQUE